



DÉBAT
PUBLIC

CAHIER D'ACTEUR

BRANCHÉ SUR DEMAIN :
LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN DÉBAT

04.09.2025
14.01.2026

N°29 | Décembre 2025



CCI OCCITANIE
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Établissement public animé par des chefs d'entreprise élus, la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Occitanie Pyrénées-Méditerranée fédère et coordonne le réseau des CCI territoriales, qui représente et accompagne plus de 470 000 entreprises dans leurs projets de création, de développement et de transformation. Acteur majeur engagé dans la transition énergétique, le développement économique, l'aménagement et l'attractivité des territoires, la CCI Occitanie porte la voix du réseau des CCIT et des acteurs économiques d'Occitanie, au service des entreprises et des politiques publiques régionales et nationales.

Contact : CCI OCCITANIE

Adresse : 5 rue Dieudonné Costes
31700 Blagnac
T +33 (0)5 62 74 20 00
Site Internet :
contact.site@occitanie.cci.fr

Le point de vue de la CCI Occitanie

UN RESEAU, DES PROJETS, DES TERRITOIRES

L'Occitanie connaît une transformation rapide de son modèle énergétique et productif. Accélération du photovoltaïque et de l'éolien, montée en puissance de l'éolien flottant en Méditerranée, structuration des filières hydrogène, réindustrialisation des territoires, développement des zones d'activités et croissance urbaine entraînent une hausse simultanée et soutenue des besoins en électricité.

Cette dynamique constitue une opportunité majeure pour l'attractivité et la compétitivité régionales, mais elle met le réseau électrique sous tension. Dans plusieurs territoires, un écart se creuse entre les ambitions publiques, les projets économiques et les capacités actuelles ou programmées du réseau, susceptible de freiner des investissements structurants, peser sur les décisions d'implantation et ralentir la trajectoire de transition énergétique.

Le port de Port-La-Nouvelle illustre ces enjeux, avec les projets d'énergies marines renouvelables, les fermes éoliennes flottantes pilotes et commerciales, et les projets industriels associés. De même, les projets hydrogène, les zones industrielles et logistiques ainsi que les territoires urbains en croissance nécessitent des garanties claires en matière de puissance, de délais de raccordement et de résilience du réseau.

Par ce cahier d'acteur, la CCI de région et les CCIT d'Occitanie appellent à soutenir un Schéma Décennal de Développement du Réseau fondé sur une anticipation renforcée, une programmation coordonnée et des investissements adaptés, afin de sécuriser durablement le développement économique, industriel et décarboné de la région.



Une région en avance, un réseau sous pression

L'Occitanie dispose d'atouts énergétiques majeurs : un mix déjà largement décarboné, une forte capacité de production renouvelable et une attractivité économique soutenue. Toutefois, cette avance se heurte aujourd'hui à une limite structurelle : un réseau de transport et de distribution parfois ancien, hétérogène et insuffisamment dimensionné face à l'accélération simultanée de la transition énergétique, de la réindustrialisation et de la croissance démographique.

Dans les années à venir, la montée en puissance du photovoltaïque et de l'éolien s'annonce particulièrement soutenue, en cohérence avec la planification issue de la loi APER. Celle-ci a d'ores et déjà identifié des zones d'accélération appelées à concentrer les projets, dessinant une géographie énergétique nouvelle en Occitanie. Toutefois, le déploiement de ces capacités de production, conjugué au développement de filières industrielles électro-intensives, met en évidence un écart croissant entre les ambitions publiques et les capacités effectives du réseau. Sans renforcements anticipés et ciblés dans les territoires concernés, ce décalage pourrait constituer un frein technique et économique aux trajectoires nationales et régionales, alors même que l'Occitanie s'affirme comme l'une des régions motrices de la transition énergétique.

Le SDDR 2025 qui planifie les investissements nécessaires à l'horizon 2040 doit ainsi permettre de résorber cet écart par une anticipation claire des besoins et une programmation adaptée des investissements.



Port-la-Nouvelle, le port de la transition énergétique en Méditerranée

Port-La-Nouvelle : un nœud stratégique national à sécuriser

Le port de Port-La-Nouvelle constitue l'un des projets industriels les plus structurants du littoral méditerranéen et un pivot stratégique pour le déploiement des énergies marines renouvelables. Les nouveaux terminaux, les zones industrielles portuaires et les installations dédiées aux EMR génèrent une demande électrique inédite : chantiers portuaires, assemblage et maintenance des éoliennes flottantes, électrification des quais, implantation d'unités industrielles sur plus de 60 hectares.

À l'horizon 2030, le port vise un trafic de 6 millions de tonnes. Cette trajectoire ne pourra être tenue sans un renforcement massif et sécurisé du réseau électrique, notamment autour du poste de Livière. Tout retard dans la réalisation des ouvrages compromettrait non seulement l'activité portuaire, mais aussi la crédibilité de la filière française de l'éolien flottant.

Éolien flottant : de la démonstration à l'industrialisation

Ce besoin est accentué par la montée en puissance des projets d'éolien flottant dont les fermes pilotes EFGL et EOLMED (six éoliennes – environ 60 MW) constituent une étape déterminante. Leur mise en service repose sur un raccordement fiable et

sécurisé. Un décalage sur les infrastructures compromettrait les phases de test et retarderait l'entrée en production industrielle.

L'appel d'offres AO6, attribué à ENGIE–Ocean Winds pour 250 MW, marque le passage à l'échelle commerciale. Il implique des capacités de transport nettement supérieures et une sécurisation durable des flux électriques. L'AO9, encore plus ambitieux, portera la puissance installée à un niveau inédit en Méditerranée. Sans anticipation, ces projets risquent de créer un effet de saturation, pénalisant l'ensemble du littoral et des activités industrielles associées.



Le nouveau port en eaux profondes de Port-La-Nouvelle

Hydrogène : aligner ambitions industrielles et infrastructures

L'usine HYD'OCC, d'une puissance de 50 MW, illustre les enjeux de cohérence entre stratégie industrielle et capacités du réseau. Faute de raccordement direct à une production renouvelable dédiée, elle repose aujourd'hui sur des solutions transitoires qui limitent son potentiel pleinement décarboné.

À l'échelle régionale, plusieurs territoires structurent des écosystèmes hydrogène ambitieux. Dans le Tarn, le Conseil départemental, appuyé notamment

par la CCI, a engagé une démarche de soutien à la filière hydrogène visant à coordonner l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués dans la production, le stockage, la distribution et les usages. Dans la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, le développement d'un pôle hydrogène autour du circuit automobile du Séquestre constitue une initiative majeure pour la transition énergétique locale. Cette dynamique, comme celles portées par GENVIA à Béziers, LHYFE en Haute-Garonne ou le projet QAIR à Lannemezan, nécessite des investissements spécifiques pour intégrer durablement la production et l'utilisation de l'hydrogène dans le réseau électrique local. Elle appelle une vision coordonnée et anticipée des besoins en puissance et en raccordement.

Territoires industriels et urbains : anticiper pour sécuriser l'attractivité économique

Au-delà du port de Port-La-Nouvelle et des filières énergétiques émergentes, les besoins des territoires industriels et urbains appellent eux aussi une anticipation accrue. L'Occitanie accueille de nombreux projets d'aménagement économique et de réindustrialisation qui reposent directement sur la disponibilité de puissances électriques suffisantes, accessibles dans des délais compatibles avec les calendriers d'investissement.

Les zones d'activités stratégiques — qu'il s'agisse de la ZAC du Rivel dans le Sicoval, d'Enola à Labège, des différentes OZE régionales, de plateformes logistiques, de sites industriels majeurs ou de projets de conversion énergétique d'outils de production existants — concentrent des besoins élevés et souvent électro-intensifs qui requièrent des capacités électriques solides, évolutives et accessibles à court terme. Leur réussite conditionne l'attractivité économique de la région et la création de milliers d'emplois.

La capacité future du réseau ne doit donc pas constituer un facteur de risque pour les porteurs de projets au risque de peser sur les décisions d'implantation.

Parallèlement, la croissance démographique et urbaine soutenue des métropoles et des villes moyennes renforce la demande électrique liée aux logements, aux équipements publics, aux services, au numérique et aux mobilités décarbonées. Ces dynamiques territoriales appellent un renforcement coordonné des infrastructures de transport et de distribution, afin d'éviter des situations de saturation locale et de préserver la qualité d'alimentation.

Enfin, l'exposition accrue de la région aux effets du changement climatique — canicules, incendies, vents violents — impose de renforcer la résilience du réseau, en particulier dans les zones industrielles et urbaines critiques. Modernisation des lignes, sécurisation des postes et redondance des alimentations constituent des leviers essentiels pour garantir la continuité d'activité des entreprises et des services.

L'anticipation résolue et ambitieuse des besoins territoriaux doit constituer un pilier du Schéma décennal de développement du réseau 2025, afin de créer les conditions d'un développement économique soutenu, d'un aménagement équilibré des territoires et d'une dynamique durable de création d'emplois. Le plan-programme à l'horizon 2040 doit ainsi s'inscrire dans une logique d'anticipation renforcée et jouer un rôle structurant, en permettant de

sécuriser les projets d'investissement dans des conditions compatibles avec leurs trajectoires de développement et les besoins des territoires.

CONCLUSION

L'Occitanie se trouve à un moment décisif de son développement énergétique et industriel. Le déploiement de l'éolien flottant, de l'hydrogène vert, les grands projets portuaires, l'essor des zones d'activités, l'émergence de nouvelles filières industrielles et la croissance urbaine exigent un réseau électrique fiable, puissant et anticipé, à la hauteur des enjeux économiques et climatiques.

Le SDDR 2025 doit intégrer en priorité les besoins stratégiques du port de Port-La-Nouvelle, le raccordement des fermes éoliennes flottantes pilotes et commerciales, l'accompagnement des projets hydrogène, la sécurisation des territoires économiques en forte croissance et le renforcement de la résilience du réseau face au changement climatique.

Par cette contribution, les CCI d'Occitanie réaffirment que la compétitivité régionale, l'attractivité des territoires et la réussite de la transition énergétique reposent directement sur la qualité et l'anticipation des infrastructures électriques. Engagées aux côtés des entreprises et des collectivités, elles appellent à une planification aussi ambitieuse que coordonnée, condition indispensable pour sécuriser les projets structurants, accompagner un développement économique durable et décarboné, et permettre à l'Occitanie de poursuivre sa trajectoire de territoire pionnier de la transition énergétique.

